

**IMPACT SUR LA FIABILITÉ DU RÉSEAU DE  
TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ET SUR LA QUALITÉ DE  
PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT  
D'ÉLECTRICITÉ**



## TABLE DES MATIÈRES

1	IMPACT SUR LA FIABILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ .....	5
---	--	---



1 **1 IMPACT SUR LA FIABILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET SUR LA**  
2 **QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT**  
3 **D'ÉLECTRICITÉ**

4 Le Transporteur doit s'assurer que la conception et l'exploitation de son  
5 réseau de transport respectent les critères de conception et d'exploitation des  
6 organismes reconnus en Amérique du Nord en matière de fiabilité des  
7 réseaux de transport. De plus, toute exigence ou pratique que se donne  
8 l'entreprise, par exemple pour des raisons d'ordre économique ou  
9 environnemental, doit être compatible avec les critères du *Northeast Power*  
10 *Coordinating Council, Inc.*<sup>1</sup> (le « NPCC »).

11 L'application de critères de conception vise à assurer au réseau de transport  
12 une fiabilité adéquate qui réponde de façon cohérente aux besoins internes du  
13 Québec et aux exigences du NPCC.

14 Ces critères de conception utilisés pour déterminer le contenu du présent  
15 Projet visent à assurer que le réseau de transport dispose de suffisamment de  
16 souplesse et de robustesse dans sa conception pour être en mesure de  
17 satisfaire les besoins de manière fiable, malgré les nombreuses variations  
18 dans ses conditions de fonctionnement et en dépit des défauts et des indispo-  
19 nibilités normales d'équipement avec lesquels il doit composer.

20 Pour atteindre cet objectif de fiabilité, le réseau de transport doit d'abord être  
21 conçu de manière à pouvoir supporter, sans interruption de service, des  
22 événements de bonne sévérité dont la probabilité d'occurrence, bien que  
23 faible, demeure assez élevée pour qu'il faille s'en prémunir. Pour contrer de  
24 tels événements, l'accent est mis sur la robustesse du réseau en y ajoutant de  
25 l'équipement.

---

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, la nouvelle entité reconnue se nomme le *Northeast Power Coordinating Council, Inc.* (le « NPCC Inc. »).

1 Par ailleurs, la conception du réseau de transport doit également comporter  
2 des mesures qui permettent d'empêcher qu'une panne générale se produise  
3 lors d'événements exceptionnels, c'est-à-dire des événements ayant une plus  
4 faible probabilité d'occurrence que ceux décrits précédemment, mais de bien  
5 plus grande sévérité.

6 Les équipements requis pour l'intégration des centrales de l'Eastmain-1-A et  
7 de la Sarcelle ont été déterminés de façon à respecter l'ensemble des critères  
8 du NPCC et garantissent ainsi l'atteinte des objectifs de fiabilité.

9 Finalement, tel qu'il appert de la pièce HQT-4, Document 1, il s'avère que  
10 l'intégration des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle à une tension de  
11 315 kV permettra de réduire le nombre d'équipement en évitant l'ajout de  
12 sections de transformation et ainsi augmenter la fiabilité du réseau  
13 d'intégration.

14 La réalisation du Projet d'intégration des centrales de l'Eastmain-1-A et de la  
15 Sarcelle permet de répondre à la demande du Producteur tout en assurant un  
16 niveau de fiabilité adéquat et ce, dans le respect des critères de conception et  
17 d'exploitation du Transporteur et du NPCC.